

## REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT LA LOCATION DU MATERIEL pour 2019

Le comité des Fêtes de DOLOMIEU propose, à la location, du matériel de buvette et de restauration dont la liste est jointe en annexe.

La réservation du matériel doit être faite auprès du secrétariat de la mairie : 0474880176.

Les associations de la commune et les manifestations inscrites au calendrier des fêtes sont prioritaires par rapport aux particuliers.

Le matériel doit être pris en charge le samedi matin entre 08H30 et 09H00 à la salle des fêtes et restitué propre et en bon état. Il appartient à la personne enlevant le matériel de convenir avec le préposé de la Mairie d'une date et d'une heure pour la restitution du matériel.

	<b>Associations résidant sur la commune ayant réglé la cotisation de 60€*</b>	<b>Associations n'ayant pas réglé la cotisation et particuliers résidant sur la commune</b>	<b>Associations et particuliers ne résidant pas sur la commune</b>
<b>LOCATION</b>	<b>Gratuité pour 3 locations. Ensuite, 60€</b>	<b>60€</b> pour chaque location	<b>100€</b> pour chaque location
<b>CAUTION vaisselle et petit matériel.</b>	<b>60€</b> pour chaque location	<b>60€</b> pour chaque location	<b>60€</b> pour chaque location
<b>CAUTION friteuses, tripatte, percolateurs, machine Hot Dog, Sono.</b>	<b>250€</b> pour chaque location	<b>250€</b> pour chaque location	<b>Non concernés par la location.</b>
<b>NETTOYAGE du matériel</b>	Un chèque de <b>50€</b> sera exigé si le matériel n'est pas restitué en bon état de propreté.	Un chèque de <b>50€</b> sera exigé si le matériel n'est pas restitué en bon état de propreté.	Un chèque de <b>50€</b> sera exigé si le matériel n'est pas restitué en bon état de propreté.

\*Pour les associations de la commune, le versement d'une cotisation de **60€** donne droit à la gratuité de la location pour trois manifestations. Le chèque à l'ordre du Comité des Fêtes est à expédier à : **Jean Marc WEIBEL**, Le Couverier.102, chemin du champ travers.38110 DOLOMIEU ou à déposer dans la boîte aux lettres du Comité des Fêtes, place de la mairie. **La cotisation doit impérativement être versée avant le 31 janvier de l'année en cours.**

Un reçu sera expédié sous quinzaine.

**Les associations situées sur la commune peuvent louer tout matériel et l'utiliser, pour leurs manifestations, en dehors de la commune en précisant le lieu de la rencontre.**

Les associations et les particuliers sont assujettis aux mêmes règles de fonctionnement concernant les cautions et le remplacement du matériel perdu ou détérioré.

Le fait de faire partie d'une association ayant réglé sa cotisation ne permet pas aux membres de l'association de bénéficier du prêt gratuit du matériel pour leur usage personnel.

L'employé communal qui perçoit le chèque de caution le dépose dans le coffre réservé à cet effet. Ce chèque sera restitué dans les 15 jours suivant la manifestation et après contrôle de l'état du matériel.

La location implique, après signature du bordereau, l'acceptation des règles de facturation pour le matériel perdu, manquant ou cassé. Dans ces cas là, la somme à percevoir sera facturée par le trésorier.

En cas de litige, le responsable du matériel pour le comité est Louis DESGEORGES.

0474880693-0688130824

Le présent règlement peut être modifié et les prix et tarifs ajustés à tout moment par le comité des fêtes.

Le 10 novembre 2018

Charles MOREL

Président du Comité des Fêtes



## ANNEXE : LISTE DU MATERIEL POUR 2019

\*Nom particuliers/association: \_\_\_\_\_

\*Particuliers : Adresse et téléphone : \_\_\_\_\_

\*Nom de la personne enlevant le matériel : \_\_\_\_\_

\*Matériel emporté le :     /     / 2019.     Restitué le :     /     /2019

\*Lieu de la manifestation : \_\_\_\_\_

La personne enlevant le matériel a pris connaissance du règlement.

\*SIGNATURE: \_\_\_\_\_

**IMPORTANT : les champs marquées \* sont obligatoires**

En application du règlement intérieur et par respect pour les utilisateurs suivants, le matériel doit être rendu propre et en bon état.

Il ne sera pas accepté de retour de matériel défectueux mettant en cause la sécurité (électricité, gaz...). Respectez les modes d'emploi fournis.

Vérifiez le matériel lorsque vous en prenez possession et signalez toutes les anomalies afin que nous puissions y remédier.

<b>Vaisselle courante</b>	<b>Quantité totale</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Quantité demandée</b>	<b>Quantité remise</b>	<b>Quantité manquante à la restitution</b>	<b>Prix à facturer</b>
Assiettes plates four	283	2,5€				
Assiettes plates normales	226	2,00e				
Assiettes desserts	295	1,5€				
Assiettes à soupe creuses	144	2,50€				
Couteaux	280	1,00€				
Cuillères à soupe	126	1,00€				
Petites Cuillères	240	1,00€				
Grandes cuillères (32cm)	3	8€				
Fourchettes	390	1,00€				
Petits verres 9cl	271	0,80€				
Petits verres ballon pied	228	1,5€				
Grands Verres ballon pied	96	1,5€				
Petites tasses à café	37	1,5€				
Grandes tasses à café	155	1,5€				
<b>Matériel de service</b>	<b>Quantité totale</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Quantité demandée</b>	<b>Quantité remise</b>	<b>Quantité manquante à la restitution</b>	<b>Prix à facturer</b>
Corbeilles à pain plastique	19	2,50€				
Corbeilles à pain inox	31	5,00€				
Passoires inox	3	10,00€				
Petite louche 10	1	12,00€				
Louche 12 cm	2	12,00€				
Grande fourchette	3	8,00e				
Ecumoire 12	2	8,00€				
Pince 40	2	8,00E				
Pince 40 cm plastique	1	8,00€				
Plats creux	16	8,00€				
Saladiers	8	8,00€				
Plateaux 154 neufs et 155 usagés	309	10,00€				
Pots à eau plastique blanc	10	3,00€				
Pots à eau plastique couleur	5	3,00€				
Pots à eau verre	35	8,5 €				
Spatule bois	1	5,00€				

<b>Matériel de cuisson</b>	<b>Quantité totale</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Quantité demandée</b>	<b>Quantité remise</b>	<b>Quantité manquante à la restitution</b>	<b>Prix à facturer</b>
Casserole 28cm	1	60,00€				
Faitout et couvercle 36 cm	1	80,00€				
Faitout sans couvercle 38 cm	1	80,00€				
Faitout et couvercle 40 cm	2	80,00€				
Marmite et couvercle 80 cm	1	100,00€				
Plaque gratin inox 30x50	10	25,00€				
Couvercles plat inox	5	10,00€				
Marmite et couvercle 28 cm	1	60,00€				
Plats à gratin hauteur 10 cm	5	40,00€				
Plats à gratin 50x40 alu	2	80,00€				
Poêle à crêpes	2	15,00€				
Poêle 36 cm	1	40,00€				
Ecumoire à frites GM	1	15,00€				
<b>Gros matériel*</b>	<b>Quantité totale</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Quantité demandée</b>	<b>Quantité remise</b>	<b>Quantité manquante ou défectueuse</b>	<b>Prix à facturer</b>
Friteuse électrique 8 litres	2	250,00€				
Friteuse électrique 10 litres	3	250,00€				
Machine hot dog et pinces	2	250,00€				
Percolateur café 55 tasses	1	260,00€				
Percolateur café 60 tasses	1	260,00€				
Percolateur café 95 tasses	1	280,00€				
Brûleur tri-pates	3	90,00€				
Réchauffe frites électrique	1	300,00€				
Distributeur boissons chaudes	1	270,00€				

\*Le prix indiqué pour le gros matériel est le prix de remplacement en cas de non restitution. Le prix facturé sera celui de la réparation ou du remplacement des pièces manquantes.

<b>Matériel divers</b>	<b>Quantité totale</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Quantité demandée</b>	<b>Quantité remise</b>	<b>Quantité manquante</b>	<b>Prix à facturer</b>
Boulier+2512 cartes	1	Remplacement ou réparation				Remplacement ou réparation
Tapis de cartes	65	remplacement				remplacement
Caisses de monnaie	3	45€				remplacement
<b>Matériel sonorisation</b>	<b>Quantité totale</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Quantité demandée</b>	<b>Quantité remise</b>	<b>Quantité manquante ou défectueuse</b>	<b>Prix à facturer</b>
Caisson Maître	1	300€				
Caisson auxiliaire	1	250€				
Micro	1	80€				
Pied rétractable	1	100				
Lecteur 6 CD	1	200				
Jeu de câbles	1	Remplacement ou réparation				
Mode d'emploi	1	A restituer				

<b>Divers ou non répertorié</b>	<b>Quantité demandée</b>	<b>Quantité remise</b>	<b>Quantité manquante ou défectueuse.</b>	<b>Action à mener en concertation avec l'utilisateur</b>